



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 15 avril 2021

n° 044-21 C

Objet : RD - Approbation d'une subvention exceptionnelle pour le SOC Rugby

- date de convocation le 09 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quinze avril à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Pierre Brun à Martin Noblecourt - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Alexandra Turnar - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Sabrina Haerincq à Jimmy Bâabâa

- conseillers excusés : 13

Jean-François Beccu - Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Walter Sartori - Bruno Stellan

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 15 avril 2021

délibération n° 044-21 C

objet **RD - Approbation d'une subvention exceptionnelle pour le SOC Rugby**

Alexandre Gennaro, vice-président chargé des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs, indique que le SOC Rugby a intégré lors de la saison 2020/2021 la nouvelle division Nationale.

Ce nouvel échelon, créé par la Fédération française de rugby entre les deux premières divisions professionnelles et les poules fédérales, suppose des déplacements nationaux contrairement aux années précédentes où le SOC Rugby évoluait en Fédérale 1.

Lors de la création de cette division au printemps 2020, le SOC Rugby avait estimé à environ 250 000 € le besoin de financement supplémentaire qui pouvait se partager entre la Ville de Chambéry, Grand Chambéry et le Département.

Un accord de principe avait alors été donné par les différentes partenaires. La Ville de Chambéry et le Département ont déjà délibéré pour verser leurs parts respectives.

Il est donc proposé que Grand Chambéry contribue également à l'évolution du SOC Rugby dans cette division, dans le cadre d'un versement unique de 80 000 €, non reconductible et indépendant du maintien du club à ce niveau la saison prochaine. Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la Fédération française de rugby a, en l'état actuel, gelé les montées/descentes entre divisions, permettant donc a priori au SOC Rugby de poursuivre en Nationale.

Une convention sera conclue avec le club indiquant les modalités de versement de la subvention.

Les crédits sont disponibles au budget 2021.

Vu le dispositif « sport et rayonnement »,

Vu le budget 2021,

Vu l'avis de la commission des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs du 24 mars 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle de 80 000 € au SOC Rugby,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention avec le SOC Rugby.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 044-21 C

Objet de l'acte : RD - Approbation d'une subvention exceptionnelle pour le SOC Rugby

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 3 - Aux clubs sportifs professionnels

Date de l'acte : 15 avril 2021

Annexe(s) : Convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210415-lmc1H25209H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25209H1

Date de transmission en Préfecture : 26 avril 2021

Date de réception en Préfecture : 26 avril 2021

Période d'affichage : du au